

DEC151764DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, dont la directrice est Catherine Boyen ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 17 juin 2011 par le conservatoire national des arts et métiers ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 03 juillet 2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 juin 2011.

Article 2 : Missions¹

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 20 septembre 2015

La directrice d'unité

Catherine BOYEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ